

DISTRICT DE FOOTBALL DOUBS / TERRITOIRE DE BELFORT





CTA : c'est quoi ?

Conseiller Technique en Arbitrage

☎ 07 69 61 28 75

✉ CNEGLIZ@DTB.FFF.FR

PROMOTION

- Travailler pour les clubs avec les clubs
- Sensibiliser l'ensemble de la population football et dans tout le territoire
- Recruter et créer de nouvelles vocations

FORMATION

- Formation continue de nos arbitres (réunions de rentrée, stage de mi-saison, devoirs maison...)
- Former les candidats de demain grâce aux formations initiales
- Adapter les contenus aux différents publics : futsal, féminines, JA

FIDELISATION

- Adapter et individualiser le suivi de nos arbitres
- S'assurer du bien être des arbitres dans leur fonction
- Accompagner et soutenir nos jeunes dans les moments plus difficiles



ETDA : c'est quoi ?

Equipe Technique Départementale en Arbitrage

Secrétaires

Formateurs

Désignateurs

VRP

Féminines

F. GUILLEMIN

C. NEGLIZ

FIA - Tuteurs

L. NENING

C. NEGLIZ

Administratif

E. LOUVRIER

C. MARILLY / C. GRILLOT

Formation
continue

J. MARSIGAGLIA

C. NEGLIZ

Observateurs

Y. DESGRANGES

C. NEGLIZ

Futsal

D. RABIA

Q. GUILLAUME

Arbitres seniors

A. CHAPUIS

R. GERALDES

F. SIMARD

Jeunes arbitres

C. LANOIX

R. GERALDES

SDPA

E. SALA

C. NEGLIZ

Président

C. RAVIER



Modifications des Lois du Jeu et protocoles 2025/2026



Loi 12 - Gardien gardant le ballon à la main

Le gardien ne garde le ballon en mains que 8 secondes maximum



Le décompte des huit secondes débute à partir du moment où l'arbitre estime que le gardien est clairement en possession du ballon avec ses mains.

*Si le gardien n'a pas lâché le ballon à la fin des 8 secondes :
corner pour l'équipe adverse (côté le plus proche du gardien)*



Loi 12 - Gardien gardant le ballon à la main

Décompte des 8 secondes

- 3 premières secondes : décompte mental



Secondes 8, 7, 6 comptées mentalement par l'arbitre

- 5 dernières secondes : décompte visuel et audible



Main levée avec décompte visible des doigts



Loi 12 - Gardien gardant le ballon à la main

Décompte des 8 secondes



*Plus l'arbitre est expressif et clair lors du décompte
Plus la décision sera facile à comprendre*

*Le décompte démarre seulement lorsque le
gardien est libre, sans gêne d'un adversaire*



Loi 12 - Gardien gardant le ballon à la main

Interférence sur gardien

Gêne manifeste (appréciation de l'arbitre) de l'adversaire lors de la relance = CFI pour la défense à l'endroit de la faute



Loi 14 - Double contact sur penalty et TAB

VIDEO



Si le tireur touche ACCIDENTELLEMENT 2 fois de suite le ballon (glissade) alors :

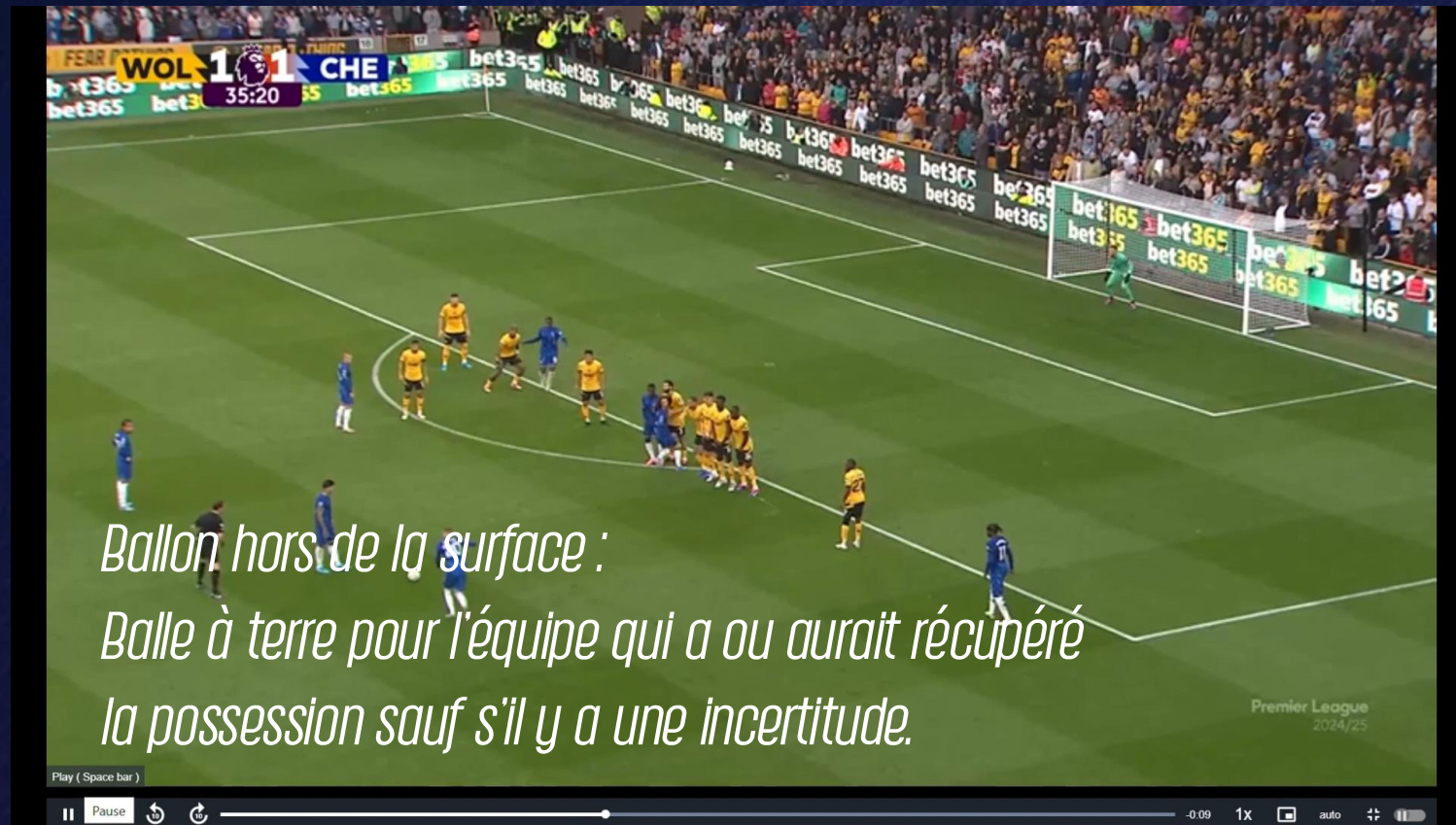
Si penalty marqué : Penalty à retirer

Si penalty non marqué : Coup franc indirect au point de penalty pour l'équipe adverse (sur tir au but non marqué le tir est comptabilisé comme nul)

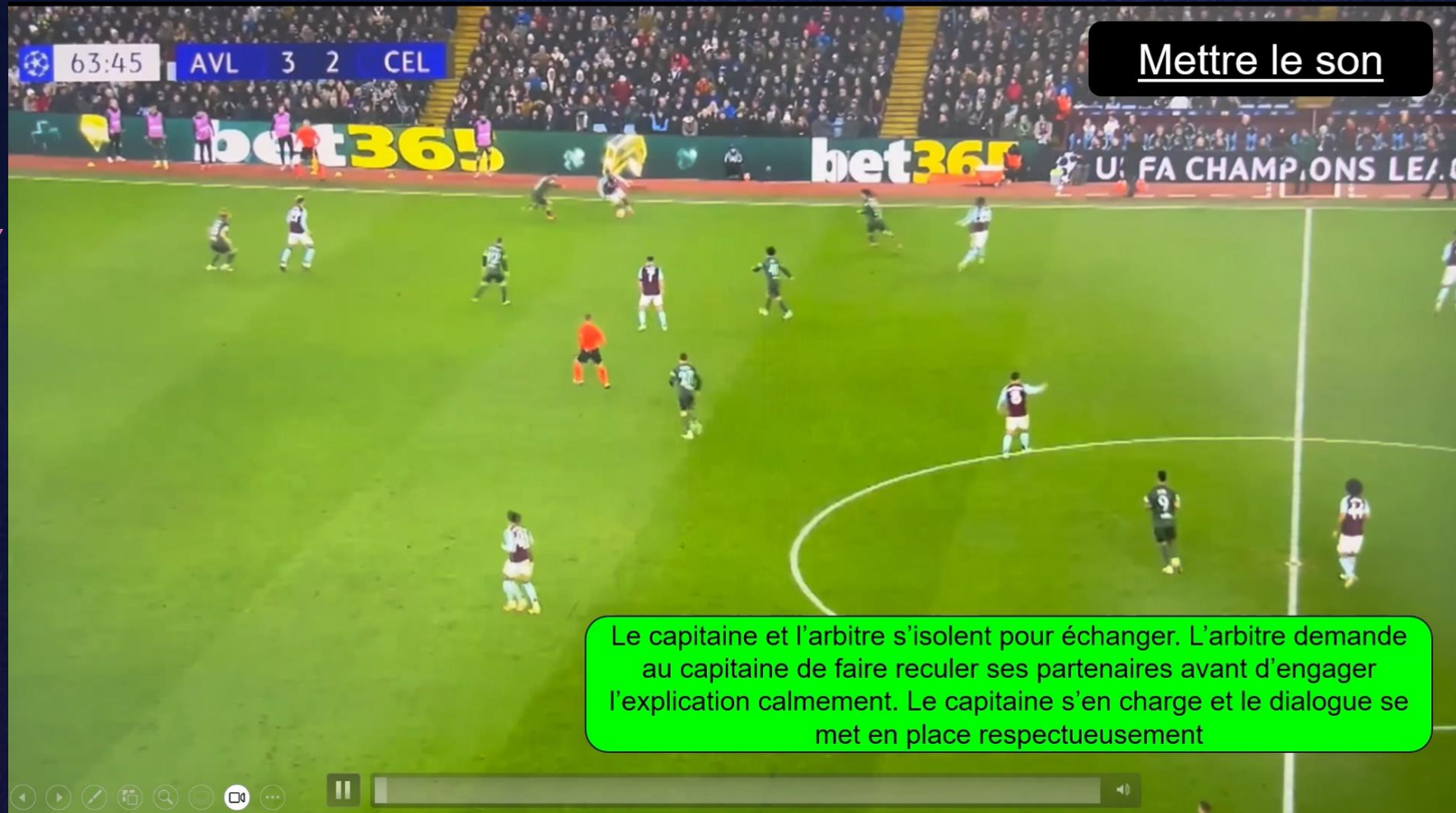
« Double Touch » ACCIDENTELLE
avec But marqué = A RETIRER

Loi 8 — Balle à Terre

VIDEO



Protocole relation « Arbitre / Capitaine »



Protocole relation « Arbitre / Capitaine »



L'arbitre

Donner des explications lorsque celles-ci sont demandées
calmement par le capitaine
Maintenir à distance les autres joueurs
pour garder un espace de discussion apaisé avec le capitaine



Le capitaine

Interroger dans le calme l'arbitre sur les raisons de sa décision.
Repousser ses partenaires qui viendraient contester l'arbitre
Il doit être le **SEUL** interlocuteur de l'arbitre et jouer un rôle de relais



Les autres joueurs

Rester à distance de l'arbitre en cas de mécontentement ou d'incompréhension
solliciter son capitaine en cas de demande d'explications
Laisser l'arbitre et son capitaine s'isoler pour échanger

Protocole relation « Arbitre / Capitaine »





Protocole relation « Arbitre / Capitaine »



Une relation qui s'entretient

Protocole relation « Arbitre / Capitaine »

ATTENTION



Le capitaine, s'il a de nouvelles prérogatives, il a également des devoirs :

- Il doit interpeller l'arbitre uniquement sur des décisions importantes*
- Avec respect et courtoisie*

S'il manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes, il sera sanctionné comme n'importe quel joueur





Questions ?





Consignes 25/26

District Doubs Territoire de Belfort

Commission Départementale de l'Arbitrage



• Rappel protocole propos discriminatoires

STOP AU RACISME ET À L' HOMOPHOBIE

GESTE ANTIRACISME

NOUVEAU DISPOSITIF RÉGIONAL
à suivre lorsque des propos racistes, homophobes, menaçants, injurieux sont prononcés par des joueurs, dirigeants, encadrant ou spectateurs.

PERCEPTION DES PROPOS PAR UN ARBITRE CENTRAL OU UN ASSISTANT

- > L'officiel alerte le délégué de la rencontre dès l'arrêt de jeu suivant
- > Si les propos perdurent, l'arbitre peut arrêter temporairement le match
- > En cas de réitération des propos, l'arbitre doit arrêter définitivement le match

PERCEPTION DES PROPOS PAR UN OBSERVATEUR

- > L'observateur d'arbitre rapporte aux officiels à la mi-temps ou à la fin du match
- > Si les faits ont eu lieu en 1ère mi-temps, le délégué est informé

PERCEPTION DES PROPOS PAR UN LICENCIÉ

- > Le licencié (joueur, éducateur, dirigeant) rapporte les propos à l'arbitre du match
- > L'arbitre de la rencontre informe le délégué
- > Dans ce cas, il n'y a pas d'arrêt du match, mais l'arbitre fera un rapport détaillé des faits

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football et ses Districts s'engagent !

Aucun propos discriminatoire, injurieux, menaçant n'a sa place dans l'enceinte d'un stade de football.

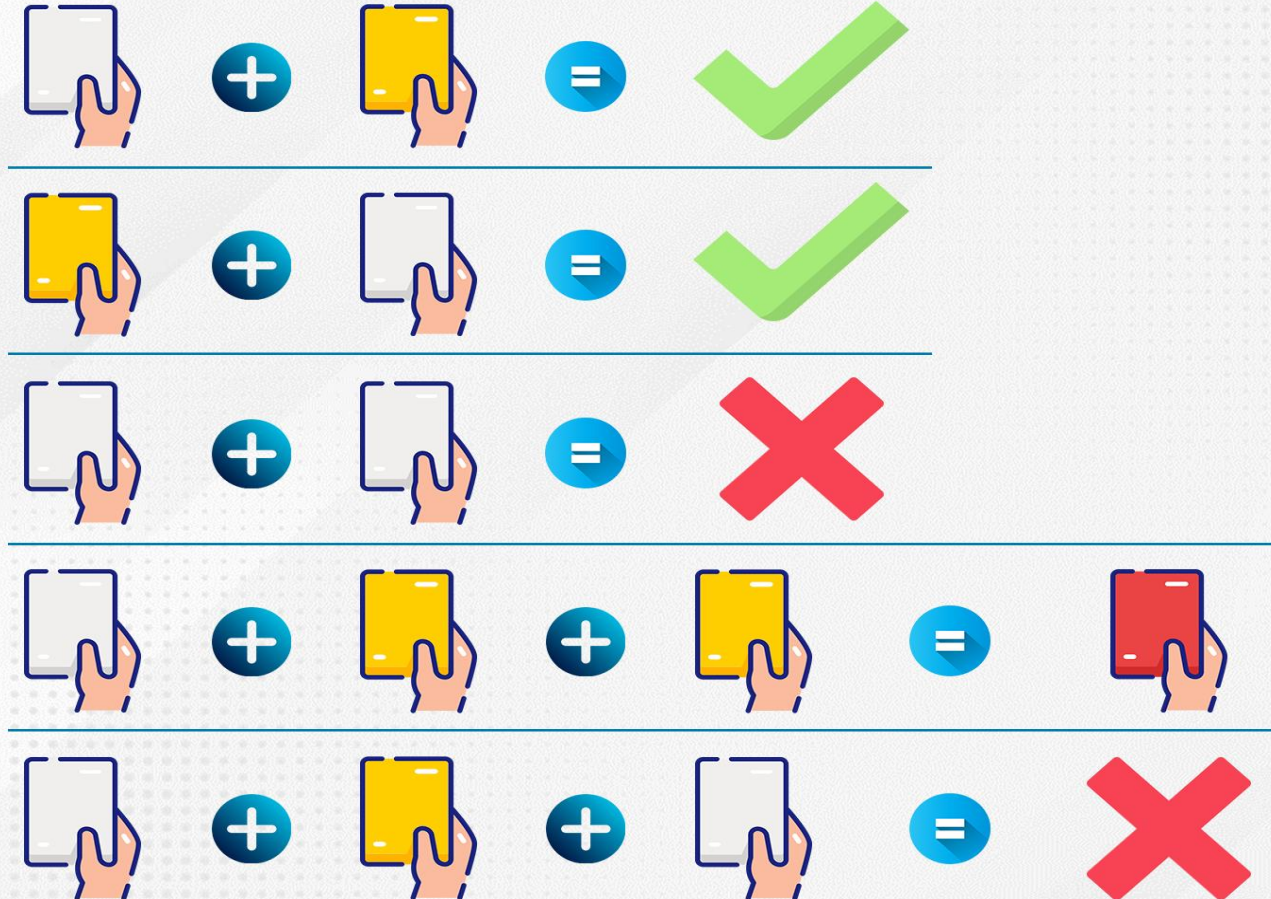
Si des propos de la sorte sont entendus ou sont rapportés à l'arbitre, celui-ci a une obligation d'en prendre compte et de les rapporter sur la feuille de match ainsi que dans un rapport d'après match adressé à la commission compétente.

En cas d'incidents de la sorte, il est demandé aux arbitres en relation avec les clubs et délégués, d'appliquer le dispositif détaillé en fonction de l'identité de la personne qui perçoit les propos.

District Doubs Territoire de Belfort
Commission Départementale de l'Arbitrage



• **Rappel cartons blancs**



même



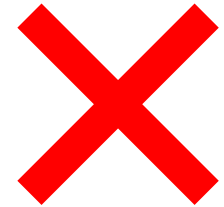


• Rappel cartons blancs



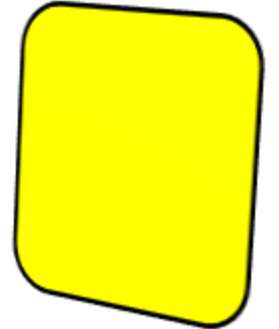
***Pas de carton blanc sur les
officiels d'équipe***

*Appliqué seulement en
R1/R2/R3/R1F/Coupe LBFC*

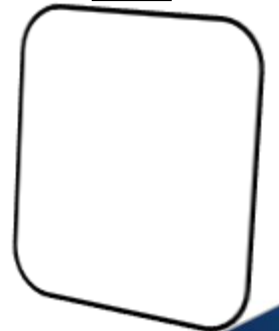


District Doubs Territoire de Belfort
Commission Départementale de l'Arbitrage

• **Rappel cartons blancs**



OU



Situation	Carton jaune	Carton blanc
Attitude inconsidérée dans le jeu (tacle, main...)	X	
Attroupement sans violence		X
Non-respect de la distance (coup franc)		X
Quitter sa ligne avant un penalty (répétitions)	X	
Permutation gardien / joueur de champ	X	
Provocations verbales		X
Simulations	X	
Tricheries (penalty, passe au gardien...)	X	

District Doubs Territoire de Belfort
Commission Départementale de l'Arbitrage



• Rappel arbitrage à la touche U14-U15

- **Comment?** *1 dirigeant ressource marqué sur la FMI en tant qu'arbitre assistant (différent du coach principal)*
- **Qui?** *Un joueur remplaçant*
- **Pendant le match?** *Le dirigeant ressource se trouve derrière le joueur remplaçant sans le suivre*



District Doubs Territoire de Belfort
Commission Départementale de l'Arbitrage



• Rappel arbitrage à la touche U14-U15

Vous avez 2 documents qui résument ce protocole !

➤ **Quand changer?**

1 remplacement par mi-temps MAXIMUM

1 remplacement lors de la mi-temps obligatoire

Exemple : « Assistant de la 1ère à la 18ème, un second de la 19ème à la 40ème puis lors de la 2ème période un assistant de la 41ème à la 63ème et un second de la 64ème à la 80ème »

➤ **Après le match?**

Match	Discipline	Ent/Sor	Buts	Blessures	Infos	Histo
-------	------------	---------	------	-----------	-------	-------

Obligation d'indiquer sur la FMI dans règlements locaux :

 **RAS - Tout s'est bien passé!**

 **Protocole non ok ou mal passé – Motifs :**

- **1 ou 2 équipes non ok - quelle(s) équipe(s) ?**
- **1 ou 2 équipes seulement 11 joueurs**
- **Mauvais comportement ou absence de l'éducateur ressource**
- **Mauvais comportement non-implication d'un ou plusieurs joueurs à la touche**

Stage rentrée des arbitres 2025-2026





• Rappel arbitrage D4 (UNIQUEMENT)

1 remplaçant par mi-temps – il fait les 45min : interdiction de changer

remplacement possible à la mi-temps

Article 8. Arbitre assistant et joueur remplaçant : Dans la dernière division de district, l'arbitre assistant pourra être un joueur remplaçant, qui pourra participer à la rencontre en 2^{ème} mi-temps. Un joueur remplaçant devra effectuer obligatoirement une mi-temps complète en tant qu'arbitre assistant.
En cas de refoulement de l'arbitre assistant joueur, ce dernier ne pourra plus participer à la rencontre en tant que joueur.

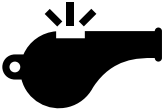




• Pause apaisement

Si la tension du match monte dangereusement

Exemples : multiplication des altercations ; cartons sans effet ; ni capitaine ni entraîneur n'arrivent à maîtriser leur équipe ; interférences spectateurs (chambrages ou insultes) ; etc...



Alors l'arbitre peut décider d'interrompre le jeu par un coup de sifflet. Il indique clairement la pause par la gestuelle du « temps mort » (mains en « T ») par dessus la tête.



L'arbitre demande à tous les joueurs de se rendre dans leur surface de réparation respective en écartant latéralement les bras et en effectuant un geste de poussée vers l'extérieur au niveau des épaules. Sauf si la raison de la pause vient de l'extérieur alors les équipes rentrent aux vestiaires



• Pause apaisement

Cette pause est un outil supplémentaire vous permettant de maîtriser vos rencontres **2 pauses maximum /match**

➤ **Combien de temps ?**

Laisser à l'appréciation de l'arbitre en fonction du contexte (10-15min MAXIMUM)

➤ **Après le match ?**

Si l'arbitre a décidé de siffler au moins une pause apaisement, il doit notifier sur la FMI à la fin de la rencontre, dans la rubrique « Règlements locaux » : Le moment de l'arrêt + Les motifs concrets de son déclenchement + Comment s'est terminé le match ?

Faire un mail à cneghliz@dtb.fff.fr + secretariatcdadtbt@outlook.com



DISTRICT DE FOOTBALL DOUBS / TERRITOIRE DE BELFORT



Merci de votre attention



BONNE SAISON !



Déposer un justificatif



ALAIN LANGRAND

-  Tableau de bord
-  Messagerie
-  Désignations
-  Indisponibilités
-  Rapports
-  **Justificatifs**
-  Documents

Téléchargez l'application
officiels FFF

Mes justificatifs - Saison 2023-2024

Consultez vos justificatifs servant à déterminer le montant de votre indemnité kilométrique pour la saison en cours.

 DÉPOSER UN NOUVEAU JUSTIFICATIF

JUSTIFICATIF UTILISÉ POUR LE REMBOURSEMENT

Vous n'avez déposé aucun justificatif pour la saison en cours. Vous ne percevez pas d'indemnité kilométrique.

Pour ajouter un justificatif, il faut cliquer sur le bouton « Déposer un nouveau justificatif » en haut à droite.

Vous devrez alors remplir un formulaire dans lequel il faudra préciser notamment la puissance fiscale de votre véhicule.



• Formation Continue

FC1 : Novembre / Décembre 2025

FC2 : Mars 2026

Questionnaire théorique : Aujourd'hui

Stages :

*Les dates et les lieux vous seront
communiquées les plus
rapidement possible – 24/25
janvier 2026 – 31 janvier / 1
février 2026 (atelier physique)*

